

ATIONS UNIES
ONSEIL
E SECURITE



Distr.
GENERALE

S/2062
29 mars 1951
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 29 MARS 1951, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE
SECURITE PAR LES REPRESENTANTS DU ROYAUME-UNI ET DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE
POUR ACCOMPAGNER LE RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION DE LA ZONE ANGLO-AMERICAINE
DU TERRITOIRE LIBRE DE TRIESTE POUR LA PERIODE
DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 1950

Nous avons l'honneur de vous transmettre sous ce pli, en vous priant de le
faire distribuer aux membres du Conseil de sécurité de l'Organisation des
Nations Unies, le texte du "Rapport sur l'administration de la zone anglo-
américaine du Territoire libre de Trieste pour la période du 1er janvier au
31 décembre 1950", présenté par le général de division T.S. Airey, KCMG, CB., CBE.,
Commandant de la Zone anglo-américaine du Territoire libre de Trieste
pendant cette période.

Ce Rapport sera publié à Trieste le 30 mars après 12 heures, heure de
New-York. Nous vous serions obligés de ne pas le communiquer à la presse avant
cette date.

Signé : Gladwyn JEBB
Représentant du Royaume-Uni de Grande-
Bretagne et d'Irlande du Nord

Signé : Warren R. AUSTIN
Représentant des Etats-Unis d'Amérique

RAPPORT SUR L'ADMINISTRATION DE LA ZONE ANGLO-AMERICAINE
DU TERRITOIRE LIBRE DE TRIESTE
POUR LA PERIODE DU 1er JANVIER AU 31 DECEMBRE 1950

PRESENTE PAR

LE GENERAL DE DIVISION T.S. AIREY, KCMG, CB., CBE.,
COMMANDANT DE LA ZONE ANGLO-AMERICAINE DU TERRITOIRE
LIBRE DE TRIESTE

TABLE DES MATIERES

SECTION	PAGE
APERÇU GENERAL	5
I SITUATION ECONOMIQUE	8
1. Aide fournie au titre du Programme de relèvement européen	8
2. Le coût de la vie	9
3. Prêts	9
II SITUATION FINANCIERE	11
III INDUSTRIE	13
1. Généralités	13
2. Le port industriel de Zaule	13
3. Le Centre de développement de Trieste	14
4. Constructions navales	14
IV MAIN-D'OEUVRE	16
V TRAVAUX PUBLICS	17
VI COMMERCE EXTERIEUR	19
VII AGRICULTURE, FORETS ET PECHE	22
VIII AFFAIRES INTERIEURES	23
1. Enseignement	23
2. Santé publique	24
3. Ordre public	24
4. Réfugiés et personnes déplacées	25
5. Assistance sociale	26

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE	PAGE
A .. Importations au titre du Programme de relèvement européen ..	27
B .. Accord financier du 17 juin 1950	28
C .. Accord financier du 22 décembre 1950	30
D .. Constructions navales et production industrielle en 1950 ...	32
E .. Entrées et sorties de marchandises par mer et par voie ferrée, selon le pays d'origine ou de destination	34
F .. Entrées et sorties de marchandises par mer et par voie ferrée, selon le type de marchandise	35
G .. Expéditions par voie ferrée en provenance ou à destination de Trieste	36
H .. Statistiques commerciales - AUTRICHE	37
I .. Statistiques commerciales - ITALIE	38
J .. Statistiques commerciales - SUISSE	39
K .. Statistiques commerciales - YOUGOSLAVIE ET ZONE YOUGOSLAVE..	40
L .. Statistiques commerciales - AUTRES PAYS	41
M .. Etat des cas de maladies infectieuses	42
N .. Statistiques de la criminalité	43
O .. Statistiques relatives à l'arrivée dans les centres de réfugiés, en 1950, des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes optant pour la nationalité italienne ...	44

APERCU GENERAL

Le présent rapport, le dixième que j'ai présenté depuis l'entrée en vigueur du Traité de paix avec l'Italie, traite de mon administration de la zone anglo-américaine de Trieste pour l'année 1950. Les rapports précédents étaient établis tous les trois mois; mais les travaux de développement entrepris à Trieste au titre du Programme de relèvement européen ont donné à l'économie et au commerce de la zone une impulsion que des rapports aussi fréquents n'auraient pas permis de mesurer avec suffisamment de précision.

Le degré de relèvement économique a été encourageant. La production industrielle a dépassé le niveau d'avant-guerre; de nouvelles industries ont été créées et les industries existantes modernisées. Les chantiers navals ont presque atteint leur capacité maximum de production au cours de l'année. Le trafic du port de Trieste qui constitue le trait fondamental de l'économie de la zone, est demeuré très élevé. Le trafic des marchandises, qui avait atteint en janvier 1950, le chiffre record de 550.000 tonnes, soit une augmentation de 31 pour 100 par rapport à l'avant-guerre, est passé à 618.000 tonnes en mars, ce qui représente un volume annuel de près de 7.500.000 tonnes. La diminution rapide, au cours du restant de l'année, du volume des marchandises destinées à l'Autriche au titre du Programme de relèvement européen a été en grande partie compensée par un accroissement du volume des exportations de bois de construction en provenance d'Autriche et de Yougoslavie. Malgré une forte augmentation de la population de Trieste, due à l'arrivée depuis la guerre d'environ 25.000 personnes venues de territoires cédés à la Yougoslavie, le nombre des chômeurs a diminué, et le nombre des personnes occupant un emploi a augmenté d'environ 4.000 au cours de l'année. Toutefois, le nombre de chômeurs enregistrés est encore d'environ 20.000.

L'accroissement des échanges commerciaux, l'amélioration du système de recouvrement des impôts et le fait que Trieste a été étroitement intégrée dans la zone de la lire ont sensiblement réduit le déficit financier de la zone. Le coût de la vie est élevé, mais il est relativement stable, et soutient favorablement la comparaison avec la plupart des autres régions d'Europe.

La suppression des restrictions aux voyages avec les autres pays du Plan Marshall a sérieusement contribué au développement commercial et je suis convaincu que le rétablissement de la libre circulation entre l'Italie et Trieste a joué un rôle important dans le relèvement de la zone.

Toutes les personnes qui résidaient dans la zone à la date du 1er novembre 1949, et qui avaient été jusqu'alors enregistrées comme résidents temporaires, ont maintenant reçu le droit de se faire inscrire au registre de la population permanente et d'acquérir ainsi les droits et les privilèges reconnus aux résidents permanents. Le Gouvernement militaire allié s'était abstenu, en raison de son caractère temporaire, de prendre cette mesure, mais celle-ci est devenue nécessaire avec le temps, car le Gouvernement n'était plus fondé, à mon avis, à refuser à une grande partie de la population le droit d'obtenir des cartes de travail et de prendre part aux élections. Les principaux bénéficiaires de cette décision seront les personnes, dont j'ai déjà parlé, qui viennent des territoires de l'Istrie cédés à la Yougoslavie.

L'arrivée d'une nouvelle et très nombreuse catégorie de personnes déplacées et de réfugiés, dont 93 pour 100 environ viennent de Yougoslavie, a posé au Gouvernement militaire allié un sérieux problème administratif et financier pour la solution duquel il n'est pas outillé. Le nombre de ces personnes logées dans des camps est passé, au cours de 1950, de 268 à 4.104, et ne cesse d'augmenter.

Les conseils communaux actuels ont été élus en 1949 pour une période de deux ans et on prépare actuellement les prochaines élections communales, qui se dérouleront en 1951. Pour réduire les difficultés administratives et les dépenses qu'entraînent des élections aussi fréquentes, les nouveaux conseils communaux seront élus pour quatre ans, ou jusqu'à la transmission des pouvoirs du Gouvernement militaire allié à une nouvelle autorité, si cette transmission doit s'effectuer avant l'expiration des quatre ans.

J'ai la conviction que la situation économique de la zone s'est sensiblement améliorée et que le Gouvernement militaire allié ne néglige aucun effort pour rendre à Trieste son rôle essentiel de centre de transit pour le commerce de

son arrière-pays. Pour ceux d'entre eux qui sont en dehors de la sphère d'influence du communisme du Cominform, il n'y a pas de doute que les résultats ont été remarquables. La zone est également prête à renouer les relations commerciales avec les autres pays du bassin danubien qui, jadis, utilisaient Trieste, mais qui, pour des raisons idéologiques ou politiques, ont presque entièrement cessé de le faire.

A mon avis, on ne saurait séparer l'économie de Trieste de l'économie italienne, et la dislocation de l'économie intégrée qui existe actuellement entraînerait une baisse marquée du niveau de l'emploi et un effondrement du niveau de vie. Lorsque l'aide généreuse fournie au titre du Plan Marshall cessera, la zone devra, de toute nécessité, dépendre plus étroitement encore de l'économie italienne. Il faudra notamment accorder une aide substantielle à Trieste lorsque le Programme de relèvement européen prendra fin, si l'on veut éviter une augmentation sérieuse du chômage dans les chantiers navals de la zone. La réciproque est également vraie, et il sera tout aussi indispensable que l'économie italienne tienne compte de la position spéciale qu'occupe Trieste comme débouché pour les échanges commerciaux avec les pays danubiens, dont l'Italie a besoin pour maintenir ses relations maritimes et nourrir une population relativement élevée. Rien ne semble s'opposer à ce que l'on combine ces deux facteurs essentiels, mais c'est là une tâche qu'il faudra aborder avec une sagacité prévoyante.

Comme je l'ai si souvent répété dans mes rapports précédents, j'estime que la proposition tripartite du 20 mars 1948 constitue la meilleure base d'un règlement permanent et pacifique de la question de Trieste fondé sur les besoins et le bien-être des habitants de la région. Je suis persuadé d'autre part que c'est un accord entre les parties directement intéressées qui offrira les meilleures chances de succès.

SECTION I
SITUATION ECONOMIQUE

1. Aide fournie au titre du Programme de relèvement européen

Les crédits en dollars attribués au titre du Plan Marshall à la Zone anglo-américaine du Territoire libre de Trieste s'élevaient au 31 décembre 1950 à 34.300.000 dollars. Ces crédits ont surtout servi à payer les importations de céréales panifiables, de pétrole brut, de machines et de produits divers, tels que les produits pharmaceutiques et les bois durs. Aux dollars provenant de cette source se sont ajoutés les "dollars libres" fournis par le Gouvernement italien conformément à l'accord de mars 1948 qui prévoit que le Gouvernement italien bénéficiera des recettes en devises étrangères de la Zone anglo-américaine. En 1950, environ 2.400.000 dollars libres ont été consacrés au paiement d'importations diverses.

En novembre, on a appris que le crédit attribué à la Zone au titre de l'ERP pour l'exercice 1950-1951 serait ramené à 6.200.000 dollars, alors que le chiffre prévu lors de l'établissement des plans était de 10.500.000 dollars. Cette réduction, due à une diminution générale des crédits ouverts au titre de l'ERP et à la décision de constituer une réserve pour financer l'Union européenne des paiements devait évidemment compliquer la tâche du Gouvernement militaire allié. En conséquence, certains des projets nécessitant des investissements ont été réduits et d'autres ont été transférés au budget du Gouvernement militaire allié.

A l'avenir, les crédits en dollars fournis à la Zone de Trieste au titre de l'ERP seront presque entièrement consacrés à l'importation de deux produits - les céréales panifiables et le pétrole brut - et toutes les autres importations seront financées à l'aide de dollars libres. Trieste ne participe pas directement à l'Union européenne des paiements et ne peut donc obtenir aucun crédit de cette source sous forme de droits de tirage.

Le tableau des importations de 1950 au titre de l'ERP figure à l'Annexe A.

2. Le coût de la vie

Le 15 mars, le Gouvernement militaire allié a cessé d'accorder des subventions pour les deux denrées qui en bénéficiaient encore : les pâtes alimentaires et le pain. Ces subventions avaient coûté au Gouvernement militaire allié près de 2 milliards de livres, soit plus de 10 dollars par habitant, au cours des dix-huit mois précédents. En mars, après des négociations prolongées, la Zone anglo-américaine est devenue indirectement partie, par l'intermédiaire de l'Italie, à l'Accord international sur le blé ce qui lui permet maintenant de réaliser une économie d'environ 20 dollars par tonne sur le blé qu'elle achète. Cette diminution du prix du blé n'a toutefois pas suffi à compenser l'effet de la suppression des anciennes subventions et, en conséquence, le prix du pain est passé de 82 à 88 livres le kilogramme et celui des pâtes alimentaires de 100 à 110 livres le kilogramme.

Au cours du premier trimestre de 1950, le Gouvernement militaire allié a décidé de ne plus accorder de subvention aux services locaux du gaz et de l'électricité, et de permettre aux prix de ces services de s'établir en toute liberté. Cette décision a amené une augmentation de près de 50 pour 100 du prix du gaz et de 13 pour 100 du prix du courant électrique.

Au cours du dernier trimestre de l'année, certaines catégories de loyers ont été légèrement relevées pour permettre l'entretien des immeubles et pour assurer l'utilisation de tous les logements disponibles. Ces augmentations ont toutefois été compensées par une baisse du prix de certains produits alimentaires, articles d'habillement et autres articles destinés à la consommation domestique, et le coût de la vie est resté relativement stable. L'indice du coût de la vie (calculé sur la base de 100 pour 1938) s'élevait à 4.557 en décembre 1949, à 4.662 en juin 1950 et à 4.640 à la fin de novembre 1950. Le prix des marchandises de première nécessité a toutefois sérieusement augmenté au cours des derniers mois et probablement ces augmentations auront bientôt leur répercussion sur le prix de détail.

3. Prêts

Au cours de l'année, le Gouvernement militaire allié a fourni une aide importante au commerce et à l'industrie de la Zone en leur accordant des prêts pour leur permettre de se développer financièrement, de se moderniser, de réparer les dommages de guerre et d'établir de nouvelles installations. Les

fonds nécessaires ont été prélevés soit sur les crédits de l'ERP, soit sur les crédits budgétaires: le Gouvernement a, entre autres, prêté 700 millions de lires à l'usine locale de jute pour permettre d'en effectuer une modernisation complète; 200 millions de lires pour la construction d'un hôtel; 200 millions de lires à l'aciérie locale et 200 millions de lires aux chantiers de constructions navales. En outre, la Caisse de prêts pour les petites entreprises, créée en 1948 pour venir en aide aux petites et moyennes entreprises, au cours des deux dernières années, a accordé à un grand nombre d'entreprises de Trieste des prêts représentant près de millions de lires.

Pour aider les coopératives et les artisans, le Gouvernement militaire allié a institué dans la Zone un programme qui fait pendant au nouveau programme italien en la matière. Les banques locales peuvent maintenant consentir des prêts aux coopératives et aux artisans moyennant un faible taux d'intérêt; le Gouvernement militaire allié fournit une partie des fonds et se porte garant d'une partie des pertes éventuelles.

SECTION II
SITUATION FINANCIERE

L'année 1950 a été excellente au point de vue des finances publiques; les recettes ont sensiblement dépassé les prévisions, ce qui a permis de réduire le déficit que doit combler le Trésor italien. Il était prévu que le déficit pour le premier semestre, déficit que le Gouvernement italien s'était engagé à couvrir, s'élèverait à 4.500 millions de liras, y compris 2.900 millions de liras de subventions pour les constructions navales. La vérification des comptes définitifs a permis de constater que le déficit était inférieur de 2 milliards de liras aux prévisions; ce fait a été dû en grande partie à l'accroissement des recettes. Le Gouvernement italien a accepté que le Gouvernement militaire allié prélève, sur cette somme, 900 millions de liras pour la construction de nouvelles casernes et d'autres installations pour les troupes alliées et leurs familles, ce qui permettra de libérer et de rendre à leurs propriétaires un grand nombre de maisons, d'appartements et d'autres installations actuellement réquisitionnées.

Pour le deuxième semestre de 1950, il était prévu que le déficit budgétaire s'élèverait à 4.400 millions de liras, y compris 2.800 millions de liras de subventions pour les constructions navales. Les comptes n'ont pas encore été apurés pour cette période, mais il apparaît déjà clairement que les recettes seront plus élevées et les dépenses moins importantes que ne l'avait prévu le budget; il est toutefois peu probable que les économies soient aussi considérables qu'au cours du premier semestre.

L'augmentation des recettes a permis d'augmenter les dépenses prévues au budget et de mieux subvenir aux besoins urgents de la zone. En 1950, des sommes importantes ont été consacrées au logement, à l'amélioration des installations portuaires, à l'octroi de prêts à l'industrie, à l'amélioration du réseau ferroviaire, etc.; ainsi, un prêt de 650 millions de liras a été accordé à la Société de services publics de Trieste, près de 2 milliards de liras ont été

affectés au logement, 576 millions de lires au port industriel et 500 millions de lires ont été prêtés à l'industrie.

Il y a lieu d'observer que les déficits budgétaires mentionnés plus haut ne permettent pas de se faire une idée complète de l'assistance que la zone reçoit du Gouvernement italien. Une grande partie des taxes productives, celle sur l'essence par exemple, sont imposées et perçues à Trieste, mais sont en fait payées en grande partie par des consommateurs habitant l'Italie. En fait, le Gouvernement militaire allié perçoit des taxes pour le compte du Trésor italien et conserve le produit de ces taxes; le Gouvernement italien contribue donc d'une façon indirecte au financement de l'économie de la zone, en fournissant des sommes importantes qui n'apparaissent pas dans le budget.

Pour améliorer le contrôle des dépenses publiques et la comptabilité de toutes les opérations dans lesquelles il a un intérêt financier, le Gouvernement militaire allié a créé un service de contrôle financier qui est habilité à vérifier les comptes de toute organisation publique et de toute entreprise privée qui reçoit une aide financière du Gouvernement militaire allié.

Une section du budget a été créée à la Division des finances. Cette section formule des recommandations touchant l'ouverture de crédits et prépare le budget. Une seule section est maintenant responsable de toutes les questions de budget, ce qui permet de mieux étudier les demandes de crédits budgétaires. On compte que cette réorganisation permettra au Gouvernement militaire allié d'économiser plusieurs millions de lires, car les nouveaux services pourront non seulement économiser des fonds, mais en recouvrer.

L'Accord budgétaire pour le deuxième semestre de 1950 figure à l'Annexe B et l'Accord budgétaire pour le premier semestre de 1951 à l'Annexe C.

SECTION III

INDUSTRIE

1. Généralités

La production industrielle n'a cessé de croître au cours de 1950 et, à la fin de l'année, elle avait atteint et même dépassé le niveau d'avant guerre (1938), malgré une grève générale de trois semaines, en février, qui a sérieusement désorganisé la production. A la fin de l'année, certaines des plus grandes entreprises de la Zone avaient organisé des équipes de travail supplémentaires.

La fin du rationnement du courant électrique, en février, a eu un effet favorable sur l'activité industrielle, et les fortes chutes de pluie sur les bassins hydro-électriques du Nord de l'Italie permettent de penser que l'industrie disposera en 1951 de l'énergie électrique dont elle a besoin. La consommation de l'énergie électrique a toutefois augmenté dans de telles proportions depuis la guerre que l'on peut s'attendre, pendant quelques années encore, à un manque de courant en période de pointe. Pour faire face à cette situation, le Gouvernement militaire allié étudie avec le Gouvernement italien et l'ECA la possibilité de contribuer au financement d'un projet portant à la fois sur des installations hydro-électriques et d'irrigation en aval de Gorizia, dans la vallée de l'Isonzo. Cette vallée est située dans le nord de l'Italie, près de Trieste.

2. Le port industriel de Zaule

Au cours de 1950, le Gouvernement militaire allié a déployé de nombreux efforts pour attirer de nouvelles industries à Trieste, afin de diversifier l'économie de la Zone et de la rendre moins dépendante des constructions navales et des activités connexes. Le nouveau port industriel de Zaule, construit sur une ancienne zone marécageuse asséchée, a été inauguré en septembre ; il permet à des navires de haute mer de charger et de décharger leurs marchandises à proximité immédiate des usines. Le Gouvernement militaire allié a jusqu'à présent alloué quelque 800 millions de lires pour le développement de ce district. On procède actuellement à l'installation des voies ferrées, des routes, des canalisations d'eau et des lignes électriques. Les nouvelles industries qui s'installent dans la zone industrielle sont exemptées de droits de douane sur l'équipement qu'elles importent, ainsi que de divers autres droits. Ces concessions,

ainsi que les grandes facilités de crédit offertes par le Gouvernement militaire allié, doivent tout naturellement attirer de nouvelles entreprises. Une usine a déjà été construite, et deux autres - une usine de la société Italcementi, qui pourra produire 100.000 tonnes de ciment par an, et une fabrique d'allumettes du Monopole italien des allumettes - vont l'être prochainement. Outre ces projets importants, d'autres projets secondaires sont envisagés et les négociations sont en cours.

3. Le Centre de développement de Trieste

Afin de donner une nouvelle impulsion au développement industriel de la Zone, le Gouvernement militaire allié a créé le Centre de développement de Trieste, qui est chargé d'attirer de nouvelles industries dans la Zone et d'aider celles qui y sont déjà installées. Il doit notamment aider les entreprises à accroître leurs débouchés, à écouler leurs produits, à réduire leur prix de revient et, d'une façon générale, les aider à résoudre leurs difficultés de gestion. On espère également que le Centre pourra bénéficier des services d'experts commerciaux et industriels au titre du programme de l'EECA.

4. Constructions navales

L'année 1950 a été une année record pour les constructions navales dans la Zone anglo-américaine. Des navires représentant au total plus de 65.000 tonnes de jauge brute ont été lancés, dont quatre gros bâtiments représentant au total 54.000 tonnes - trois de 13.000 tonnes chacun pour le Lloyd Triestino et un de 25.000 tonnes pour la Italia Line. C'est là le tonnage le plus élevé construit dans les chantiers navals de Trieste et de Muggia depuis l'année 1919, au cours de laquelle 70.700 tonnes avaient été lancées.

Le programme de subventions aux constructions navales de Trieste, adopté en 1948, prévoyait 140.000 tonnes de constructions nouvelles et environ 60.000 tonnes de conversions et de remises à neuf. Ce programme de 140.000 tonnes était divisé en deux tranches, la première de 82.000 tonnes et la deuxième de 44.000 tonnes. La deuxième tranche a été ramenée à 20.000 tonnes au début de l'année.

Tous les navires prévus à la première tranche sont déjà en chantier, à l'exception d'environ 26.000 tonnes. Deux navires de 11.600 tonnes seront mis en chantier au début de 1951. Les 2.800 tonnes restantes représentent des navires de faible tonnage.

Il semble que la deuxième tranche du programme devra être à nouveau réduite par suite de la diminution des crédits attribués au titre de l'ERP. Toutefois, l'achèvement des quatre gros navires lancés cette année demandera encore huit à dix mois. Ces travaux, ainsi que la construction des deux navires de 11.600 tonnes qui vont être prochainement mis en chantier, devraient maintenir l'emploi à un niveau assez élevé pendant la majeure partie de l'année 1951.

Comme le Gouvernement militaire allié consacre une grande partie des fonds disponibles aux constructions navales, il a été amené à créer un service du "Conseiller de l'industrie des constructions navales", qui contrôlera l'industrie et protégera les intérêts du Gouvernement militaire allié en collaborant avec les chantiers navals pour accroître leur rendement et leur assurer de nouvelles commandes. Les frais afférents à ces services seront en partie couverts par une taxe peu élevée sur toutes les nouvelles constructions navales.

Les statistiques de constructions navales et de production industrielle pour l'année 1950 figurent à l'Annexe D.

SECTION IV.

MAIN-D'OEUVRE.

Le nombre des ouvriers occupant un emploi salarié a augmenté d'environ 4.000 au cours de l'année, malgré une diminution sensible du nombre des personnes employées à des travaux publics organisés pour lutter contre le chômage. En novembre 1950, 89.000 personnes étaient inscrites comme occupant un emploi salarié dans la zone anglo-américaine; c'est là le chiffre le plus élevé qui ait jamais été atteint dans la zone.

Dans l'ensemble, les salaires ont augmenté alors que le niveau du coût de la vie est demeuré relativement stable; de ce fait, le revenu réel de l'ouvrier a augmenté. Avec l'ouverture prochaine de plusieurs nouvelles usines et l'activité accrue de l'industrie du bâtiment dans la zone, il y a toute raison de croire que la situation de la main-d'oeuvre continuera de s'améliorer lentement.

Il y avait néanmoins encore 20.000 chômeurs enregistrés à la fin de l'année, soit une diminution de 2.000 seulement au cours de l'année. Toutefois, le nombre des "chômeurs enregistrés" ne reflète pas exactement la situation, car souvent les personnes enregistrées ne sont pas nécessairement au chômage; certaines d'entre elles ont un emploi et désirent en changer; il y a également des ménagères qui cherchent à obtenir un emploi supplémentaire et, dans certains cas, temporaire; enfin, certaines personnes qui se sont fait enregistrer afin de bénéficier de certains avantages. Par contre, le registre ne tient pas compte de plusieurs milliers de réfugiés sans travail, la plupart en provenance d'Istrie.

SECTION V
TRAVAUX PUBLICS

Le budget des travaux publics pour 1950 s'élevait à 6.700.000.000 de livres. En outre, 60 millions de livres ont été prévues pour l'électrification des campagnes. Les dépenses afférentes au programme de travaux publics ont donc représenté plus de 35 pour 100 de toutes les dépenses budgétaires ordinaires et extraordinaires.

Les principaux postes de dépenses de ce budget sont les suivants : logement, 33 pour 100; travaux destinés à secourir les chômeurs, 14 pour 100; école de formation professionnelle, 12 pour 100; bâtiments publics, y compris les hôpitaux et les écoles, 20 pour 100. La réévaluation des frais de main-d'oeuvre et de matières premières afférents aux contrats passés au cours des années précédentes a réduit de 9 pour 100 le total des fonds disponibles.

La présence d'un grand nombre de réfugiés, qui sont venus habiter dans la zone, et de 10.000 soldats alliés avec leurs familles fait que la crise du logement à Trieste est parmi les plus graves d'Europe.

Depuis 1946, date à laquelle le Département des travaux publics a entrepris le programme de logement, 31.000 logements ont été soit réparés, soit construits; les dépenses se sont élevées à 7.800.000.000 de livres. On compte toutefois qu'il faudrait encore construire 8.900 appartements et maisons d'habitation et dépenser environ 20 milliards de livres, non compris le coût des terrains et des services. Le Gouvernement militaire allié fait construire à l'heure actuelle environ 500 appartements qui lui coûteront 1.250.000.000 de livres. En outre, il subventionne un programme de coopératives de logement; cette subvention porte sur 65 pour 100 des frais, soit 1.029.000.000 de livres. Ces fonds permettront de construire 786 appartements; les travaux entrepris au titre de ce programme sont toutefois à peine commencés.

Le service des travaux publics destiné à secourir les chômeurs a payé, en 1950, 430.000 journées de travail, soit 915 millions de livres. Les changements administratifs et techniques apportés au cours de 1950 ont permis d'obtenir des travailleurs ainsi engagés un rendement comparable à celui d'un travailleur salarié ordinaire. En outre, le Département des travaux publics

a organisé des écoles réservées aux chômeurs destinées à donner de l'entraînement aux apprentis et à permettre aux ouvriers de devenir des spécialistes; ce programme a coûté 755 millions de livres.

Le Gouvernement a fait construire par des chômeurs, dans différentes parties de la ville, des terrains de jeux pour enfants qui sont probablement la seule installation de ce genre dans cette partie de l'Europe.

SECTION VI

COMMERCE EXTERIEUR

Le commerce extérieur de Trieste, c'est-à-dire avant tout le trafic commercial du port, a dans l'ensemble été très satisfaisant au cours de l'année 1950.

Les bombardements et les combats de la dernière guerre avaient pratiquement mis hors d'état le port de Trieste, sur lequel repose en fait la structure économique de la zone. Les quais avaient été en grande partie endommagés ou détruits et, dans les parties intactes du port, de nombreux postes d'amarrage étaient inutilisables par suite de la présence d'épaves et d'autres obstacles. Environ 130 navires et embarcations avaient coulé dans les eaux de ce qui est maintenant le Territoire libre de Trieste. Ces épaves variaient en dimension depuis un cuirassé de 45.000 tonnes jusqu'à des allèges, des voiliers et des bateaux de pêche. Les travaux de remise en état du port ont progressé de manière régulière depuis la fin de la guerre; à l'heure actuelle, tous les postes d'amarrage sont en état de recevoir des navires et presque toutes les épaves ont été enlevées.

Pour la première fois depuis la fin de la guerre, le trafic des marchandises dans le port a atteint, en janvier, un nouveau record, avec 550.000 tonnes, soit 31 pour 100 de plus que pour le même mois de l'année 1938. Ce chiffre a été dépassé en mars, lorsque le tonnage des marchandises a atteint 618.000 tonnes. Le trafic maritime moyen au cours de cette période représente un tonnage annuel de près de 7.500.000 tonnes et on peut le comparer au chiffre record atteint en 1913, lorsque le trafic des marchandises a représenté un peu plus de 6 millions de tonnes. Au cours du restant de l'année, le trafic des marchandises a légèrement baissé par suite de la diminution des fournitures livrées à l'Autriche au titre du Programme de relèvement européen et passant en transit par Trieste; cette diminution a toutefois été en grande partie compensée par l'accroissement du trafic d'exportation de bois de construction en provenance d'Autriche et, plus récemment, de Yougoslavie. Ces exportations étaient dirigées en grande partie vers le Levant, mais, vers la fin de l'année, le Royaume-Uni est devenu un gros acheteur de bois yougoslave.

L'évolution future du trafic de transit en provenance de l'Autriche ou à destination de ce pays cause certaines inquiétudes. Au début de l'année, la situation du change autrichien a eu pour résultat d'encourager les importations et de décourager les exportations, ce qui a entraîné, pour le paiement des frais de port, des difficultés qui ont été supprimées en octobre lorsque le Gouvernement autrichien a adopté un nouveau taux de change.

Les échanges commerciaux avec la zone yougoslave du Territoire libre de Trieste ont été peu importants par rapport à 1947 et à 1948, car, à l'exception de petites quantités de poisson, de fruits, de légumes et de vins, cette zone a eu très peu de marchandises de consommation à offrir à la zone anglo-américaine. Les échanges avec la Yougoslavie ont également été limités par suite de difficultés de change et du manque de produits yougoslaves intéressant les commerçants de Trieste.

Malgré tous les efforts déployés par le Gouvernement militaire allié, les échanges commerciaux avec la Tchécoslovaquie et la Hongrie ont été décevants, et, malgré une légère reprise des échanges avec ce dernier pays, le volume de ces transactions demeure extrêmement réduit. Ce fait semble dû en grande partie au blocus économique auquel les pays du Kominform soumettent la Yougoslavie; en effet, les marchandises tchécoslovaques et hongroises à destination de Trieste empruntent en général le réseau ferroviaire autrichien, plus long et moins économique, pour éviter le transit par la Yougoslavie.

A la fin de l'été, Trieste a organisé sa deuxième foire-exposition internationale, qui a été beaucoup plus importante que la précédente. Le Gouvernement militaire allié a fourni une aide financière en accordant un prêt de 140 millions de lires et en faisant exécuter par des chômeurs des travaux dont le coût a été de 5 millions de lires. Cette aide a permis d'aménager un parc d'exposition permanent, doté des bâtiments et des services nécessaires. Des exposants venus de nombreux pays ont participé à la foire et des licences d'importation d'une valeur approximative d'un milliard de lires ont été accordées à 16 pays, principalement pour le commerce avec l'Autriche, le Royaume-Uni, la France et la Tchécoslovaquie.

Le Comité d'organisation a pu couvrir ses frais. On compte organiser, l'année prochaine, une foire plus importante, et le Gouvernement militaire allié a accepté d'accorder un nouveau prêt de 50 millions de livres qui sera affecté à des dépenses d'équipement supplémentaires.

On trouvera ci-dessous, dans les Annexes E à L, des statistiques détaillées concernant le trafic ferroviaire et maritime de Trieste, ainsi que le commerce extérieur de la zone.

SECTION VII

AGRICULTURE, FORÊTS ET PÊCHE

Un plan de remise en état et d'extension, actuellement en voie de réalisation, a permis d'augmenter considérablement, au cours de l'année, la superficie des vergers et des vignobles. La période de sécheresse du milieu de l'été a causé des dégâts qui ont diminué les récoltes d'environ 8 pour 100. Elle a été suivie, à la fin du mois d'août, par de fortes pluies qui ont causé de graves dégâts par érosion. La production agricole brute de l'année, y compris l'accroissement du cheptel, est évaluée à environ 2.500.000.000 de livres.

L'augmentation de la production de fourrage et de foin a permis d'améliorer la situation en ce qui concerne le cheptel. Le bétail est sain et les prix sont demeurés fermes, avec une légère tendance à la hausse. Des animaux importés de Suisse ont remplacé le bétail de moins bonne qualité, qui ne sert plus maintenant à la reproduction. Les granges et les laiteries ont été reconstruites et modernisées dans toute la zone, ce qui explique en grande partie la diminution des cas de tuberculose du bétail, qui n'atteint plus que 1,7 pour 100 des animaux.

D'importantes travaux de reboisement ont été effectués au cours du printemps et de l'automne; ils ont occupé de 300 à 800 personnes par jour. Plusieurs centaines de milliers de nouveaux arbres ont été plantés et la production de jeunes arbres dans les deux pépinières a rendu inutile l'importation d'arbres dans la Zone.

Les arrivages de poisson à Trieste ont été légèrement inférieurs, en quantité, au niveau de l'année précédente, mais l'augmentation du prix de certaines variétés a fait que la valeur totale a dépassé le chiffre de 1949. La consommation locale et les exportations de poisson ont légèrement diminué en quantité par rapport à 1949, mais elles ont été nettement supérieures au niveau d'avant guerre, et les exportations ont plus que quadruplé en volume par rapport à 1938.

SECTION VIII

AFFAIRES INTERIEURES

1. Enseignement

Des progrès constants ont été réalisés dans le domaine de l'enseignement. Les résultats des examens dans les écoles italiennes et slovènes font ressortir une amélioration sensible et montrent que la qualité de l'instruction n'a pas baissé par rapport à l'avant-guerre. Bien que le nombre des élèves des écoles élémentaires ait diminué de 4,4 pour 100 par rapport à l'année précédente (en raison du faible taux de natalité pendant les années de guerre), le nombre des élèves des écoles secondaires a augmenté de 13,2 pour 100.

Deux importantes écoles de Trieste, précédemment réquisitionnées, ont été rendues à leur usage et la construction de la nouvelle école élémentaire de S. Dorligo della Valle a été achevée, ce qui a amélioré la situation du point de vue des locaux; les nouvelles écoles en construction à Trieste et à Muggia seront bientôt prêtes. L'Institut d'océanographie et l'Observatoire de géophysique, qui avaient été détruits pendant la guerre, ont été entièrement reconstruits et sont ouverts depuis le mois de novembre. Pour la première fois, l'année scolaire s'est ouverte en novembre dans les nouveaux bâtiments de l'Université. Un centre d'études pédagogiques et psychologiques s'est ouvert en janvier; il est destiné à aider les parents et les élèves à choisir les études les mieux adaptées aux possibilités et au caractère de l'enfant.

Le Gouvernement s'est attaché à améliorer le bien-être des enfants des écoles. Des déjeuners chauds ont été distribués à tous les élèves nécessiteux et 10.428 enfants, sur un total de 23.253, ont bénéficié de ce système. Les enfants délicats ont reçu de l'huile de foie de morue et des vitamines sur ordonnance des médecins des écoles, et les enfants de toutes les écoles ont été vaccinés contre la variole. Les enfants qui avaient dû, pour des raisons de santé, abandonner l'école pendant un certain temps ont suivi, de mai à octobre, les cours de l'école en plein air. Pendant l'été, 8.000 enfants environ ont passé un mois à la campagne ou au bord de la mer, dans des camps de vacances.

2. Santé publique

L'état sanitaire de la population s'est nettement amélioré au cours de l'année 1950. Le nombre des naissances a dépassé celui des décès et la mortalité a été moins élevée qu'en 1949. Les cas de maladies infectieuses ont été moins nombreux qu'au cours des années précédentes et il n'y a eu aucune épidémie.

La tuberculose, qui était la maladie la plus fréquente dans la zone au cours des années qui ont immédiatement suivi la guerre, a été enrayée; comme cause de décès, elle n'occupe plus que le troisième rang, après les maladies du cœur et le cancer. La réduction progressive du nombre des décès dus à la tuberculose est encourageante; elle ressort de la comparaison des chiffres suivants: le nombre des décès, qui était de 260 pour 100.000 en 1945, est passé à 125 en 1948 et à 100 en 1950. Cette amélioration est due à l'usage intensif des antibiotiques fournis par le Gouvernement militaire allié; au développement et à la modernisation des installations hospitalières et des modes de traitement et aux examens médicaux auxquels l'ensemble de la population a été soumis. Les services publics de santé de la zone ont continué de s'améliorer. Un centre de radiographie a été ouvert en mai, et une banque de sang, la première à Trieste, fonctionne depuis septembre. L'hôpital pour les maladies infectieuses compte, depuis novembre, un nouveau service d'hospitalisation et un nouveau dispensaire.

La construction d'une nouvelle usine municipale d'épuration, la réfection des égouts et l'adduction d'eau filtrée dans les quartiers éloignés du centre de la ville ont sensiblement contribué à améliorer les services sanitaires de la zone et, sans aucun doute, le niveau sanitaire général.

L'Annexe M donne l'état des cas de maladies infectieuses.

3. Ordre public

L'année a été particulièrement calme du point de vue de l'ordre public. Il n'y a eu aucun trouble important ni aucune démonstration ou atteinte sérieuse à l'ordre public; et le nombre des crimes et délits signalés a légèrement diminué par rapport aux années précédentes.

L'Annexe N donne les statistiques de la criminalité.

4. Réfugiés et personnes déplacées

L'afflux des réfugiés et des personnes déplacées au cours de 1950 a posé au Gouvernement militaire allié l'un des plus graves problèmes d'administration qu'il ait eu à résoudre. Le nombre des personnes que le Gouvernement militaire allié a logées, nourries et soignées dans les camps est passé de 268 à 4.104 au cours de l'année; les trois quarts des nouvelles arrivées ont eu lieu au cours du deuxième semestre. Environ 93 pour 100 des personnes entrées dans la Zone venaient de Yougoslavie. La plupart d'entre elles étaient des Russes, ou des apatrides d'origine russe, qui s'étaient installés en Yougoslavie après 1917.

On a pu résoudre temporairement le problème du logement en transformant les bâtiments existants et en construisant des camps de baraquements. Les réfugiés eux-mêmes, malgré leur situation, la diversité des nationalités et des religions, leur dénuement général et un avenir incertain, ont effectué une part importante des travaux nécessaires; ils ont également assuré une partie des soins médicaux et dentaires, de la garde et de l'entretien général des camps. Le Gouvernement militaire allié a toutefois assumé de lourdes charges: il a dû fournir le personnel administratif nécessaire, couvrir les frais d'agrandissement des camps et payer la nourriture, l'habillement et les soins donnés aux réfugiés. L'aide en nature et les services fournis à titre bénévole par les familles des membres des forces alliées ont été d'un secours inestimable.

Le nombre des réfugiés qui ont pu s'établir dans différents pays de l'Europe occidentale au cours de l'année a été peu élevé. L'Organisation internationale pour les réfugiés n'a pu accepter aucune demande de réétablissement avant octobre; depuis cette date, les représentants de l'Australie et du Canada opèrent une sélection individuelle. Le problème est toutefois trop vaste pour pouvoir être résolu de cette façon et il faudra, à l'avenir, continuer de secourir et de loger un grand nombre de réfugiés.

L'entrée dans la Zone anglo-américaine d'Italiens en provenance de la partie de la Vénétie julienne cédée à la Yougoslavie et de la Zone yougoslave se poursuit, conformément à l'article XII du Traité de paix avec l'Italie. Au cours de l'année, 5.539 personnes ayant opté pour la nationalité italienne sont entrées dans la Zone, et, bien que certaines n'aient fait qu'y passer et se soient ensuite rendues en Italie, la majorité d'entre elles est restée à Trieste; elles habitent chez des amis ou des membres de leur famille, ou bien dans des logements qui leur sont spécialement affectés.

L'Annexe O contient les statistiques relatives au mouvement des réfugiés, des personnes déplacées et des personnes qui ont opté en faveur de la nationalité italienne.

5. Assistance sociale

Les organisations d'assistance publique et d'assurances sociales ont continué de fonctionner normalement dans la Zone au cours de l'année 1950. Les institutions et les services existants ont été améliorés, leurs travaux coordonnés et les règles applicables aux secours ont été uniformisées. A cet effet, le Gouvernement militaire allié a créé, par l'Ordonnance 185 de septembre 1950, un service spécial chargé, d'une façon générale, de diriger et de coordonner les différentes institutions d'assistance de la Zone. L'Ordonnance prévoit notamment la création d'un centre d'assistance sociale et institue un cours de formation d'enquêteurs qui seront chargés de recueillir des renseignements au sujet des familles sollicitant une aide publique; elle prévoit également l'amélioration des moyens actuels de recherches et de renseignements. Ce nouveau service jouit de l'appui sans réserve de toutes les organisations intéressées, et devrait permettre de répartir plus équitablement en 1951 les fonds consacrés à l'assistance. Pour l'année 1950, ces fonds se sont élevés à 1.014.000.000 de lires.

Le Secours d'hiver a distribué, depuis mars 1950, un total de 28 millions de lires à des familles particulièrement nécessiteuses et il dispose d'un solde de plus de 6 millions de lires qu'il pourra utiliser au cours de l'hiver 1950-1951.

Le Gouvernement militaire allié a continué d'étudier avec bienveillance la question des pensions; celles-ci n'ont souvent pas augmenté au même taux que le coût de la vie. C'est le Gouvernement italien qui a pris l'initiative dans ce domaine; il vient d'ordonner une augmentation importante des pensions versées aux gens de mer.

ANNEXE A

IMPORTATIONS AU TITRE DU PROGRAMME DE RELEVEMENT EUROPEEN - ANNEE 1950

	<u>Tonnes</u> <u>métriques</u>	<u>Prix f.o.b.</u> <u>(dollars)</u>	<u>Fret</u> <u>(dollars)</u>	<u>Prix total</u> <u>C et F</u> <u>(dollars)</u>
Céréales panifiables	36.023	2.832.000	480.900	3.312.900
Graisses et huiles	1.597	383.300	36.200	419.500
Poisson	22	9.000	700	9.700
Loupe déshydratée	66	88.500	3.000	91.500
Cacao en fèves	20	6.600	600	7.200
Fournitures de navires (gommes et résines)	592	86.700	13.000	99.700
Pesticides pour l'agriculture	6	5.500	600	6.200
Produits médicaux et pharmaceutiques	-	88.400	2.700	91.100
Produits chimiques industriels	1	200	-	200
Autres produits et préparations chimiques	67	55.800	3.800	59.600
Bois et sciages	836	181.800	26.700	208.500
Pâte à papier, papier et articles en papier	9	22.900	500	23.400
Pétrole brut et produits pétroliers	234.369	3.641.900	954.200	4.596.100
Minéraux non métalliques	18	9.600	300	9.900
Produits destinés à l'industrie sidérurgique	179	24.800	2.900	27.700
Produits manufacturés en fer et acier	198	66.200	11.900	76.100
Produits d'aluminium et alliages à base d'aluminium	16	19.900	500	20.400
Cuivre et produits de cuivre	191	75.000	3.100	78.100
Produits d'étain et alliages à base d'étain	5	8.700	200	8.900
Produits de zinc et alliages à base de zinc	43	9.900	600	10.500
Appareils électriques	1	2.700	100	2.800
Matériel de génie civil et de mine	7	7.000	500	7.500
Machines-outils	-	70.000	2.000	72.000
Machines pour le travail des métaux	1	1.900	100	2.000
Machines industrielles n.d.a.	-	34.300	1.500	35.800
Tracteurs à roues	50	52.400	2.700	55.100
Equipeement de navires	13	7.400	500	7.900
Instruments scientifiques	2	2.800	200	3.000
TOTAL	274.332	7.795.300	1.550.000	9.345.300

FINANCEMENT EN DOLLARS LIBRES AU COURS DE L'ANNEE 1950

<u>Articles</u>	<u>Quantité</u>	<u>Prix C et F</u> <u>(dollars)</u>
Pétrole brut	81.500 tonnes fortes	1.798.700
Suif	160 tonnes métriques	35.640
Copra	2.000 tonnes métriques	500.000
Fer blanc	1 tonne métrique	162
Machines	Pièces	56.500
TOTAL :		2.391.002

ANNEXE B

ACCORD FINANCIER DU 17 JUIN 1950

Les représentants du Gouvernement de la République italienne et du Commandement de la Zone anglo-américaine du Territoire libre de Trieste, agissant conformément à l'article 3 de l'Accord financier du 9 mars 1948, et en application de l'article II de l'Instrument relatif au régime provisoire du Territoire libre de Trieste, sont convenus des dispositions suivantes :

1. Le budget de la Zone pour la période allant du 1er juillet 1950 au 31 décembre 1950 s'établit comme suit :

A. Dépenses

	<u>Lires</u>	<u>Lires</u>
1) Ordinaires	8.051.700.000	
2) Extraordinaires	6.885.657.000	
3) Mouvement de capitaux	<u>1.106.000.000</u>	
Total :		16.043.357.000

B. Recettes

1) Ordinaires	11.436.353.000
2) Extraordinaires	44.000.000
3) Mouvements de capitaux	<u>86.800.000</u>
Total :	<u>11.567.153.000</u>

C. Déficit

4.476.204.000

2. Les recettes provenant de la vente effective des marchandises allouées à la Zone au titre du programme de relèvement européen et les dépenses qui doivent être financées au moyen de ces recettes seront portées "pour mémoire" au budget approuvé.

Ces recettes et ces dépenses sont évaluées à environ 2.500.000.000 de lires. L'entrée de ces chiffres dans le budget s'effectuera au fur et à mesure que les fonds auront été perçus.

3. Le Gouvernement italien fournira les lires nécessaires pour faire face au déficit indiqué au paragraphe 1 C) ci-dessus, conformément aux modalités prévues aux paragraphes 4 et 5 du Titre I de l'Accord conclu le 22 septembre 1948.

4. Le Commandement de la Zone s'engage à porter à la connaissance du Gouvernement italien toutes les modifications qui pourraient être apportées aux postes du budget pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 1950, et accepte de discuter ces modifications lors de la première réunion de la Commission mixte qui s'ensuivra.

5. Au cas où le Gouvernement militaire allié, pour se conformer à des mesures analogues prises en Italie, augmenterait, après le 30 juin 1950, les traitements et indemnités versés aux employés des administrations publiques, il devra couvrir ces dépenses supplémentaires en adoptant une législation fiscale analogue à celle du Gouvernement italien. Au cas où les recettes additionnelles résultant de cette législation, ou d'autres facteurs, ajoutés aux recettes mentionnées au paragraphe 1 B) ci-dessus, ne suffiraient pas à couvrir l'accroissement des dépenses, le solde déficitaire sera inscrit au budget de la Zone pour le premier semestre de 1951.

6. Il est convenu qu'en cas de modifications importantes de la situation, l'une ou l'autre des parties peut demander l'amendement des dispositions du présent Accord. Toute demande de ce genre sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission mixte.

Signé : Wesley C. Haraldson
Pour le Commandement de la Zone
anglo-américaine du Territoire
libre de Trieste

Signé : A. Venturini
Pour le Gouvernement italien

17 juin 1950.

ANNEXE C

ACCORD FINANCIER DU 22 DECEMBRE 1950

Les représentants du Gouvernement de la République italienne et du Commandement de la Zone anglo-américaine du Territoire libre de Trieste, agissant conformément à l'article 3 de l'Accord financier du 9 mars 1948, et en application de l'article II de l'Instrument relatif au régime provisoire du Territoire libre de Trieste, sont convenus des dispositions suivantes :

1. Le budget de la Zone pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 1951 s'établit comme suit :

A. Dépenses

1. Dépenses ordinaires	7.840.865.685
2. Dépenses extraordinaires courantes	3.091.905.170
3. Dépenses spéciales	419.500.000
4. Constructions navales	2.646.600.000
5. Mouvement de capitaux (net)	1.680.000.000

Total 15.678.870.855

B. Recettes

1. Impôt sur les produits pétroliers	4.000.000.000
2. Droits d'importation sur le café	1.100.000.000
3. Autres droits d'importation	1.173.340.000
4. Taxe ICE	2.100.000.000
5. Monopole des tabacs	1.600.000.000
6. Impôt sur le revenu	500.000.000
7. Recettes diverses	2.255.953.000

Total partiel 12.729.293.000

C. Contribution directe du Gouvernement italien

2.949.577.855

15.678.870.855

NOTE : Il y a lieu de signaler qu'une partie importante des recettes inscrites aux postes 1, 2, 3 et 4 ci-dessus proviennent en fait de consommateurs résidant en Italie, car la taxe est ajoutée au prix des marchandises, qui sont pour la plupart vendues et consommées en Italie. C'est pourquoi, bien que le produit de ces taxes apparaisse sous forme de recette pour la Zone, il serait plus exact de considérer qu'il constitue en grande partie une contribution supplémentaire de l'Italie à l'économie du Territoire libre de Trieste. Il est difficile, à l'heure actuelle, de déterminer avec quelque précision le montant exact de cette contribution, et des autres, mais on estime qu'elles s'élèvent à environ 4 milliards de lires pour le semestre en cours.

2. Les recettes provenant de la vente effective des marchandises allouées à la Zone au titre du programme de relèvement européen et les dépenses qui doivent être financées au moyen de ces recettes seront portées "pour mémoire" dans le budget approuvé.
3. Le Gouvernement italien fournira les liras nécessaires pour faire face au déficit indiqué au paragraphe 1 C. ci-dessus, conformément aux modalités prévues aux paragraphes 4 et 5 du Titre I de l'Accord conclu le 22 septembre 1948.
4. Le Commandement de la Zone s'engage à porter à la connaissance du Gouvernement italien toutes les modifications qui pourraient être apportées aux postes du budget pour la période allant du 1er janvier au 30 juin 1951 et accepte de discuter ces modifications lors de la première réunion de la Commission mixte qui s'ensuivra.
5. Au cas où le Gouvernement militaire allié, pour se conformer à des mesures analogues prises en Italie, augmenterait, après le 31 décembre 1950, les traitements et indemnités des employés des administrations publiques, il devra couvrir ces dépenses supplémentaires en adoptant une législation fiscale analogue à celle du Gouvernement italien. Au cas où les recettes additionnelles résultant de cette législation, ou d'autres facteurs, ajoutées aux recettes mentionnées au paragraphe 1 B. ci-dessus, ne suffiraient pas à couvrir l'accroissement des dépenses, le solde déficitaire sera inscrit au budget de la Zone pour le deuxième semestre de 1951.
6. Il est convenu qu'en cas de modifications importantes de la situation, l'une ou l'autre des parties peut demander l'amendement des dispositions du présent Accord. Toute demande de ce genre sera inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission mixte.

Signé : Wesley C. Haraldson

Signé : A. Venturini

Pour le Commandement de la
Zone anglo-américaine du
Territoire libre de Trieste

Pour le Gouvernement italien

ANNEXE D

CONSTRUCTIONS NAVALES ET PRODUCTION INDUSTRIELLE EN 1950

I. CONSTRUCTIONS NAVALES

Type du navire	Tonnage (Jauge brute)	Constructions en cours commandé par	Pourcentage des travaux achevés le 31 décembre 1950
M.M. *	3.600	C.R.D.A. (pour son propre compte)	97,00
M.M.	3.600	C.R.D.A. (pour son propre compte)	97,00
M.M.	25.000	ITALIA, S.N.	76,25
M.M.	13.000	LLOYD TRIESTINO	94,50
M.M.	13.000	LLOYD TRIESTINO	87,95
M.M.	13.000	LLOYD TRIESTINO	81,30
C.M. * *	490	BARATELLI, Milan	38,00
B.P.M. * * *	90	MARTINOLI-TARABOCCHTA	61,25
B.P.M.	90	STENTA-POGLIANI	61,25
B.P.M.	90	STENTA-POGLIANI	61,25
B/Citerne	450	PATRISANDA	46,56
Drague		GENIO CIVILE	94,75

Navires livrés au cours de l'année

Type du navire	Tonnage (Jauge brute)	Commandé par	Date de livraison
M.M.	2.250	G.E.N.S., Palerme	Juillet
M.M.	2.250	G.E.N.S., Palerme	Juillet
C.M.	1.100	FLUMAR, Rome	Novembre
C.M.	760	SPERCO	Août
C.M.	1.100	ING.BLESSI	Juillet
B.P.M.	55	Cantiere Navale GIULIANO-SAN GIUSTO	Mai
B.P.M.	55	Cantiere Navale GIULIANO-SAN GIUSTO	Mai
B.P.M.	55	Cantiere Navale GIULIANO-SAN GIUSTO	Mai
B.P.M.	49	CONSORZIO PESCATORI	Mars

Type du navire	Tonnage (Jauge brute)	Commandé par	Date de livraison
B.P.M.	49	CONSORZIO PESCATORI	Mars
B.P.M.	75	CONSORZIO PESCATORI	Mars
B.P.M.	75	CONSORZIO PESCATORI	Mars
B.P.M.	75	CONSORZIO PESCATORI	Mars
B.P.M.	75	CONSORZIO PESCATORI	Mars
B.P.M.	84	CONSORZIO PESCATORI	Mars
B.P.M.	84	CONSORZIO PESCATORI	Mars
B.P.M.(R) * * * *	1.650	GENEPESCA, Livourne	Janvier
B.P.M. (R)	1.650	GENEPESCA, Livourne	Avril
B/Citerne	450	MONTANARI, Fano	Juin

* M.M. Cargo mixte à moteur. * * C.M. Cargo à moteur.

* * * B.P.M. Bateau de pêche à moteur. * * * (R) Bateau de pêche à moteur (avec installations frigorifiques).

II. PRODUCTION DE CERTAINES INDUSTRIES

Acier en lingots	38.000 tonnes
Tôle forte d'acier	11.000 "
Fonte brute	65.000 "
Pétrole brut traité	530.000 "
Graines oléagineuses traitées	4.800 "

ANNEXE E

ENTRÉES ET SORTIES DE MARCHANDISES PAR MER ET PAR VOIE FERRÉE,
SELON LE PAYS D'ORIGINE OU DE DESTINATION
(en tonnes-métriques)

PAYS D'ORIGINE OU DE DESTINATION	PAR MER		PAR VOIE FERRÉE	
	Entrées	Sorties	Entrées	Sorties
Zone anglo-américaine du Territoire libre de Trieste	34.174	-	6.143	3.034
Zone yougoslave du Territoi- re libre de Trieste	3.196	2.937	-	-
Italie	237.178	251.420	106.345	203.890
Albanie	19.021	9.400	-	-
Autriche	-	-	804.883	1.042.568
Allemagne	-	-	18.944	39.964
Amérique centrale	65.830	3.259	-	-
Arabie	209.480	4.385	-	-
Belgique	47.545	960	256	44
Bulgarie	-	-	385	840
Danemark	-	-	76	207
Egypte	27.138	181.188	-	-
Etats-Unis	778.500	53.603	-	-
France	-	-	4.391	1.289
Grèce	30.385	124.815	-	-
Hongrie	-	-	17.297	46.500
Israël	6.510	62.060	-	-
Luxembourg	-	-	16	90
Norvège	-	-	-	38
Pays-Bas	-	-	1.227	18
Pologne	17.615	-	3.863	50
Roumanie	-	-	-	600
Royaume-Uni	27.559	16.573	134	80
Suède	-	-	8	4
Suisse	-	-	1.266	8.000
Syrie et Liban	293.940	55.242	-	-
Tchécoslovaquie	-	-	92.089	42.327
Turquie	47.997	58.000	-	-
Venezuela	24.612	1.229	-	-
Yougoslavie	6.270	1.729	57.383	32.035
Autres pays	417.789	276.111	-	-
TOTAL	2.294.739	1.102.911	1.114.706	1.421.578

ANNEXE F

ENTREES ET SORTIES DES MARCHANDISES PAR MER ET PAR

VOIE FERREE, SELON LE TYPE DE MARCHANDISE

(en tonnes métriques)

MARCHANDISES	ENTREES		SORTIES	
	Par mer	Par voie fermée	Par mer	Par voie fermée
Charbon et autres combustibles fossiles	187.993	11.468	8.186	40.414
Céréales	578.786	9.436	6.242	564.944
Minéraux métalliques et non métalliques	410.300	49.739	23.634	188.060
Pétrole	642.720	2.474	210.108	104.278
Sciages	6.500	462.573	419.661	6.263
Autres marchandises	<u>468.440</u>	<u>579.016</u>	<u>435.080</u>	<u>517.619</u>
TOTAL	2.294.739	1.114.706	1.102.911	1.421.578

ANNEXE C
EXPEDITIONS PAR VOIE FERREE EN PROVENANCE OU A DESTINATION
DE TRIESTE
(nombre de wagons)

PAYS D'ORIGINE OU DE DESTINATION	A DESTINATION DE TRIESTE	EN PROVENANCE DE TRIESTE
Italie	16.618	17.425
Autriche	52.077	68.657
Yougoslavie	6.769	5.462
Tchécoslovaquie	6.980	3.718
Hongrie	1.535	3.440
Suisse	236	439
France	404	201
Autres pays	357	1.336
TOTAL	84.976	100.678

STATISTIQUES DU COMMERCE AVEC L'AUTRICHE

(L'Administration des douanes a modifié, le 1er juillet 1950, son système de classification des marchandises par groupe. Il a donc fallu fournir des statistiques d'importation et d'exportation distinctes pour les deux semestres).

ARTICLES	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Quantité (tonnes métriques)	Valeur (Milliers de lires)	Quantité (tonnes métriques)	Valeur (Milliers de lires)
I. 1er janvier au 30 juin 1950				
Produits alimentaires.....	...	46	3.567	343.964
Fruits et légumes.....	...	92	32	12.364
Vins et liqueurs.....	10	506	-	-
Matériaux de construction.....	5.217	401.196	1.585	57.977
Combustibles (charbon de bois).....	5	18	-	-
Combustibles (produits pétroliers).....	12	3.262	6.734	189.663
Matières premières.....	2	768	1.363	46.359
Produits manufacturés et machines.....	57	14.804	9	4.510
Divers.....	192	13.568	1	2.732
TOTAL	9.495	434.260	13.300	657.574
II. 1er juillet au 31 décembre 1950				
Détails.....	42	6.486	755	60
Produits alimentaires.....	16	129	132	54.314
Produits minéraux.....	1	153	325	1.568
Produits de l'industrie chimique.....	9.776	221.189	40	6.096
Bois et produits du bois.....	1	590	11	21.546
Textiles et produits textiles manufacturés.....	17	3.100	2	16.480
Machines et équipement.....	209	26.256	96	3.258
Métaux communs et leurs produits.....	34	5.180	4.881	20.602
Combustibles liquides.....	-	-	19	132.734
Divers.....	10.098	266.085	6.261	7.572
TOTAL	10.098	266.085	6.261	261.237

ANNEXE I

STATISTIQUES DU COMMERCE AVEC L'ITALIE

(il n'existe aucune barrière douanière entre la zone et l'Italie; il n'est donc possible d'indiquer la valeur de ce commerce)

ARTICLES	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Quantité (tonnes métriques)		Quantité (tonnes métriques)	
Produits alimentaires	73.901		21.716	
Tabac	651		59	
Fruits et légumes	44.992		3.399	
Vins et spiritueux	39.201		18.385	
Matériaux de construction	252.366		108.795	
Combustibles (charbon et bois)	15.419		59.358	
Combustibles (produits pétroliers)	8.961		442.669	
Matières premières	154.706		53.195	
Détail	4.152 + 4.845 têtes		91 + 174 têtes	
Produits manufacturés	35.242		31.156	
Divers	34.325 + Kwh 166.791.906		24.043	
TOTAL	663.916 + 4.845 têtes		762.866 + 174 têtes	
	Kwh 166.791.906			

ANNEXE J

STATISTIQUES DU COMMERCE AVEC LA SUISSE

(L'Administration des Douanes a modifié, le 1er juillet 1950, son système de classification des marchandises par groupe. Il a donc fallu fournir des statistiques d'importation et d'exportation distinctes pour les deux semestres).

ARTICLES	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Quantité (tonnes métriques)	Valeur (Milliers de lires)	Quantité (tonnes métriques)	Valeur (Milliers de lires)
I. 1er janvier au 30 juin 1950				
Produits alimentaires	2	725	57	6.010
Tabac	155	331.576	-	-
Vins et spiritueux	..	..	31	4.055
Matériaux de construction	..	194	449	9.555
Combustibles (produits pétroliers)	-	-	1.290	29.873
Matières premières	..	690	..	29
Produits manufacturés et machines	3	12.155	4	4.182
Divers	..	179	12	9.911
TOTAL	160	345.519	1.843	63.615

II. 1er juillet au 31 décembre 1950

Produits alimentaires	..	..	..	27
Tabac	143	313.416	..	-
Produits minéraux	-	-	951	20.980
Produits des industries chimiques	..	5	-	-
Bois et produits du bois	..	74	-	-
Textiles et produits textiles	..	..	..	..
Manufacturés	..	133	..	600
Métaux communs et leurs produits	1	7.200	-	-
Machines et équipement	1	2.316	..	8
Combustibles liquides	-	-	477	9.298
Divers	1	687	5	13.254
TOTAL	146	324.033	1.433	44.167

ANNEXE K

STATISTIQUES DU COMMERCE AVEC LA YUGOSLAVIE ET LA ZONE YUGOSLAVE

(L'Administration des douanes a modifié, le 1er juillet 1950, son système de classification des marchandises par groupe. Il a donc fallu fournir des statistiques d'importation et d'exportation distinctes pour les deux semestres.)

ARTICLES	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Quantité (tonnes métriques)	Valeur (Milliers de lirres)	Quantité (tonnes métriques)	Valeur (Milliers de lirres)
I. 1er janvier au 30 juin 1950				
Produits alimentaires	2.884	207.764	97	27.741
Fruits et légumes	846	30.411	63	4.924
Vins et spiritueux	3.592	213.252		
Matériaux de construction	13.028	413.419	1.495	112.888
Combustibles (charbon et bois) ..	14.449	92.239		
Matières premières	9	382	209	219.883
Combustibles (produits pétroliers)			956	38.730
Bétail et fourrage	442	86.662		
Produits manufacturés et machines	78	9.987	541	300.472
Divers	521	35.544	346	118.290
Energie électrique	Kwh 141.000	580		
TOTAL	35.849	1.090.240	3.707	823.040
	Kwh 141.000			
II. 1er juillet au 31 décembre 1950				
Bétail	1.135	233.398		
Produits alimentaires	7.174	468.935	885	68.223
Produits minéraux	812	16.876	13	1.042
Produits de l'industrie chimique.	217	7.415	134	36.213
Bois et produits du bois	6.950	206.670	13	1.290
Textiles et produits textiles manufacturés			48	55.189
Métaux communs et leurs produits.	31	900	1.678,6	151.087
Machines et équipement			335	218.640
Combustibles solides	22.383	135.022	155	3.097
Combustibles liquides			111	2.751
Divers	2.128	9.281	412	124.940
Energie électrique	Kwh 1.182.000	5.880		
TOTAL	40.840	1.084.392	3.784	662.472
	Kwh 1.182.000			

ANNEXE I

STATISTIQUES DU COMMERCE AVEC TOUS LES PAYS AUTRES QUE L'ITALIE, L'AUTRICHE, LA SUISSE ET LA YUGOSLAVIE

(L'Administration des douanes a modifié, le 1er juillet 1950, son système de classification des marchandises par groupe. Il a donc fallu fournir des statistiques d'importation et d'exportation distinctes pour les deux semestres.)

ARTICLES	IMPORTATIONS		EXPORTATIONS	
	Quantité (tonnes métriques)	Valeur (Milliers de lires)	Quantité (tonnes métriques)	Valeur (Milliers de lires)
I. 1er janvier au 30 juin 1950				
Produits alimentaires	26.448	3.574.663	72	16.999
Tabac	5	17.289		
Fruits et légumes	670	29.184	845	124.754
Vins et spiritueux	36	16.183	6.608	272.849
Matériaux de construction	14.380	662.993	1.620	73.432
Combustibles (charbon et bois) ...	102.306	1.037.256		
Combustibles (produits pétroliers)	281.230	3.307.317	25.718	553.076
Matières premières	1.070	2.131.321	1.805	367.469
Bétail et fourrage	11	2.469		50
Produits manufacturés et machines.	7.193	754.705	707	212.073
Divers	6.313	293.548	354	153.476
TOTAL	446.662	11.826.928	38.229	1.784.178
II. 1er juillet au 31 décembre 1950				
Produits alimentaires	18.813	2.152.366		600.882
Tabac	4	10.987	9.444	
Produits minéraux	10.228	63.497	523	11.157
Produits de l'industrie chimique .	912	334.168	96	20.219
Bois et produits du bois	7.153	302.242	318	25.785
Textiles et produits textiles manufacturés .	1.375	558.311	411	135.492
Métaux communs et leurs produits .	12.205	623.633	279	42.329
Machines et équipement	592	514.068	194	144.321
Combustibles solides	86.835	736.857	29	254
Combustibles liquides	298.117	3.477.528	3.267	92.286
Divers	3.732	499.490	2.200	206.508
TOTAL	439.966	9.275.147	16.761	1.279.233

ANNEXE M

ETAT DES CAS DE MALADIES INFECTIEUSES

	<u>1949</u>	<u>1950</u>
Tuberculose	848	725
Rougeole	503	202
Scarlatine	377	241
Varicelle	295	395
Diphtérie	181	163
Maladies vénériennes	178	124
Coqueluche	100	175
Typhoïde	101	103
Oreillons	78	78
Para-typhoïde	39	32
Méningite cérébro-spinale	8	6
Poliomyélite	5	5

ANNEXE N

STATISTIQUES DE LA CRIMINALITE

Cas signalés

Assassinat	2
Tentative d'assassinat	5
Homicide	1
Enlèvement	3
Viol	6
Blessures graves	300
Attaque à main armée	2
Attaque contre la police	42
Domages causés (ou tentative de causer des dommages) au moyen d'explosifs	7
Extorsion de fonds et chantage	2
Menaces	52
Vol qualifié	34
Vol simple	1.985
Abus de confiance et détournement	370
Détention illicite d'armes, d'explosifs et de munitions.	22
Recel	17
Faux et usage de faux	4
Trafic de stupéfiants	2

ANNEXE O

STATISTIQUES RELATIVES A L'ARRIVEE DANS LES CENTRES DE REFUGIES, EN 1950,
DES REFUGIES, DES PERSONNES DEPLACEES ET DES PERSONNES

OPTANT POUR LA NATIONALITE ITALIENNE

1. Réfugiés venant :	de Yougoslavie	des deux zones d'Italie du Territoire libre de Trieste	
Russes	742	18	1
Apatrides (d'origine russe)	1.352	19	2
Yougoslaves	419	113	16
Yougoslaves (ex-Italiens d'Istrie)	66	4	1
Hongrois	297	64	7
Bulgares	234	40	-
Roumains	88	15	6
Grecs	33	1	1
Allemands	65	2	-
Tchécoslovaques	17	2	2
Polonais	14	-	-
Espagnols	4	-	-
Italiens	2	2	-
Albanais	1	-	-
Autrichiens	-	2	-
Apatrides	1.119	11	2
TOTAL	4.453	284	33

2. Personnes optant pour la nationalité italienne et venant du territoire cédé par l'Italie en vertu du Traité de paix : 5.539

3. Effectif des centres de réfugiés au 31 décembre 1950 :

Yougoslaves venus de Yougoslavie	356
Yougoslaves venus du territoire cédé	112
Yougoslaves venus d'Italie	11
Apatrides (d'origine russe)	1.317
Russes	705
Roumains	110
Bulgares	224
Hongrois	284
Apatrides	896
Polonais	11
Tchécoslovaques	17
Autrichiens	1
Grecs	25
Allemands	35

TOTAL 4.104

